

Département de MOSELLE
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS
 Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11
 Conseillers en fonction : 09
 Conseillers présents : 07 LAGDEL2013.1.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
 conv. du 21 septembre 2013 Séance du 3 octobre 2013**

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc –
 BREGEARD Pierre - BIER Philippe -

Absents excusés : MM LARDIN Dominique - VALLE Jean-Marie.

Objet : Travaux église.

**Aménagement accès P.M.R et création de trottoir.
 PACTE II Aménagement 2012-2014.**

Dans le cadre de la mise en sécurité et accessibilité des abords de l'église, la commune envisage de réaliser les travaux :

- création d'un trottoir rue de l'Eglise (le long du mur de clôture),
- aménagement d'une allée PMR entre la rue de l'Eglise et le parvis

Le Maire a contacté différentes entreprises pour évaluer les travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- => d'adopter le projet des travaux de l'église de voirie,
 - => de réaliser les travaux,
 - => d'accepter les devis de l'entreprise
 - ZAVAGNO SAS de BUHL (création de trottoir rue de l'église)
 pour un montant HT de 17 758,00 €
 - ZAVAGNO SAS de BUHL (aménagement accès P.M.R à l'église)
 pour un montant HT de 9 124,00 €
- | | |
|-------------------------|-------------|
| Total de l'opération HT | 26 882,00 € |
|-------------------------|-------------|
- => d'arrêter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération TTC soit HT	26 882,00 €
Subvention du Département au titre du PACTE II (69,41 %)	18 659,00 €
Subvention de l'Etat –DETR 2013 (10,59 %)	2 846,00 €
Part à la charge de la commune soit 20 % financée par prélèvement sur fonds propres le solde soit HT	5 377,00 €

=> de solliciter l'octroi d'une subvention du Département au titre du PACTE II Aménagement 2012-2014,

=> de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Département au titre de la DETR 2013.

Pour copie conforme
 Certifié exécutoire.

Le maire,
 Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE

Arrondissement de CHATEAU-SALINS

Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 07

LAGDEL2013.4.2

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 septembre 2013**

Séance du 3 octobre 2013

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc –
BREGGEARD Pierre - BIER Philippe -

Absents excusés : MM LARDIN Dominique - VALLE Jean-Marie.

Objet : Modification d'échelon de rémunération.

Le Maire informe le conseil municipal que la Loi permet désormais une évolution de la rémunération des agents non titulaires de la fonction publique territoriale employés à durée indéterminée.

Vu la date d'entrée à la commune de Mme GODET Danièle en tant qu'adjoint administratif, au 20 mai 2001,

Vu la modification d'échelon en date du 1^{er} avril 2011,

Vu la possibilité de modifier l'échelon après deux ans minimum,

Le Maire propose de modifier le contrat de Mme GODET Danièle.

Après délibération, le conseil municipal :

- modifie le contrat à durée indéterminée de Mme GODET Danièle concernant la rémunération qui sera basée sur l'échelle 4, 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif, 1^{ère} classe, indice brut 323, indice majoré 314, à compter du 1^{er} octobre 2013,
- charge le Maire d'élaborer l'avenant correspondant au CDI de Mme GODET Danièle.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire.

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 octobre 2013

Le Maire
Serge ZIEGLER

AVENANT AU CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

(modification de l'échelon de rémunération)

Entre M. ZIEGLER Serge, Maire de la commune de LAGARDE

ET Mme MARTIN Danièle épouse GODET

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-45 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération en date du 3 octobre 2013 modifiant la rémunération de Mme GODET Danièle, Adjoint Administratif de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 14/35^{ème} rémunérée au 5^{ème} échelon à compter du 1^{er} octobre 2013 ;

VU le contrat à durée indéterminée dont bénéficie Mme MARTIN Danièle épouse GODET, « le co-contractant » depuis le 20 mai 2007 ;

Considérant l'entretien du 07 septembre 2013 entre M. le Maire et le co-contractant ;

Considérant le compte rendu établi suite à l'entretien susvisé ;

Le contrat est modifié comme suit :

Article 1 : A compter du 1^{er} octobre 2013, Mme MARTIN Danièle épouse GODET sera rémunérée sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe indice brut 323, indice majoré 314.

Article 2 : Le présent avenant sera transmis au représentant de l'Etat et notifié à l'agent ;
Amplification adressée au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la collectivité et à l'IRCANTEC.

Fait à LAGARDE
Le 5 octobre 2013
Le Maire, Serge ZIEGLER

- Notifié le 5 octobre 2013
- Signature de l'agent :

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 07

LAGDEL2013.1.3.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 septembre 2013**

Séance du 3 octobre 2013

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc –
BREGEARD Pierre - BIER Philippe -

Absents excusés : MM LARDIN Dominique - VALLE Jean-Marie.

Objet : Rue Pâtis des Oies. Modification de la DCM du 14 juin 2013.

Le Maire rappelle la délibération, en date 14 juin 2013, concernant l'intégration dans le domaine communal d'une partie de la rue Pâtis des Oies.

Le Conseil Municipal avait chargé le Maire d'élaborer un acte administratif avec servitude de passage et de transférer les propriétés au Livre Foncier.

Vu le nombre important d'héritiers de la succession COURTIN, le Maire a demandé à l'étude de Maître Laurent WEHRLE, sis 3, Rue du Château 67230 BENFELD, une proposition de prix pour établir l'acte d'échange et l'inscription au Livre Foncier . Celle-ci s'élève à 1 250 €.

Le Maire présente ce devis au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

=> de modifier la délibération du 14 juin 2013, en annulant la création de l'acte forme sous forme d'acte administratif, ainsi que l'inscription des propriétés au Livre Foncier,

=> d'accepter la proposition de prix de 1 250 €,

=> de confier l'établissement de l'acte notarié et de l'inscription au Livre foncier à l'étude de Maître WEHRLE, Notaire à Benfeld.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS
Commune de LAGARDE

Envoyé en préfecture le 07/10/2013
Reçu en préfecture le 07/10/2013
Affiché le



Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 07 LAGDEL2013.1.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 septembre 2013**

Séance du 3 octobre 2013

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc –
BREGARD Pierre - BIER Philippe -

Absents excusés : MM LARDIN Dominique - VALLE Jean-Marie.

Objet : Programme 2014 de coupes et de travaux d'exploitation en forêt communale.

M. le Maire présente au conseil municipal le programme de coupes et de travaux d'exploitation en forêt communale pour l'exercice 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide la destination des coupes de la forêt communale de LAGARDE pour l'exercice 2014 :

Vente aux professionnels

	Destination du Bois		
	D'œuvre	D'industrie	De feu
Vente des produits façonnés	Parcelle 5	Parcelles 5 et 19	Parcelle 18
Vente sur pied à l'unité de produit			Parcelles 12-13-14 et 16

413 m³ Recette Brute HT 5156 €

Vente aux particuliers -Affouage -

	Destination du Bois de feu
Cessions en menus produits	Parcelles 5 et 18
Délivrance de bois sur pied	Parcelles 6 et 11

386 m³ Recette brute HT 8 721 €

Le prix du stère à façonner est fixé à :

Pour le chêne : 6 €/Stère

Pour le hêtre et les autres feuillus : 6 €/stère

Cas de la délivrance des stères de bois de chauffage destiné aux affouagistes (vente de coupes affouagères).

Après façonnage, ces bois seront mis à disposition des affouagistes contre paiement et remise d'un permis d'enlever par la commune.

Choix du mode de mise à disposition des stères sur coupe.

Le prix du stère façonné est fixé à :

Pour le chêne : 39 €/Stère

Pour le hêtre et les autres feuillus : 39 €/stère

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, il désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

MM. BIER Philippe - BREGEARD Pierre - VALLE Christian

Les garants se chargent de la totalité des tâches, l'agent assure la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier. Pas de rémunération.

Le conseil municipal :

- accepte le devis de l' ONF pour l'exploitation des coupes en ATDO (Assistant Technique Donneur d'Ordre) estimant les frais correspondants pour la commune à :
 - => 921,54 € HT soit 1 102,16 € TTC
- approuve l'état prévisionnel :
 - => des coupes à façonner pour un montant de recette brute HT de 8 721 € pour un volume de 386 m³,
 - => des coupes en vente sur pied pour un montant de recette brute HT de 5 1561 € pour un volume de 413 m³.
- autorise le maire à signer tous les papiers afférents à ce programme,

Pour copie conforme
Certifié exécutoire.

Le maire,

Serge ZIEGLER